

DECISION DU MAIRE N° 002/2024

Création d'espace vert – Place des Martyrs

Le Maire de la Commune d'Asnières-sur-Oise,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu la délibération du 06 janvier 2023, rendu exécutoire suite à dépôt en Préfecture de Cergy le 10 janvier 2023, donnant au Maire délégation pour une partie des attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le souhait de la municipalité d'aménager la place des Martyrs par la creation d'un espace vert,

DÉCIDE

Article 1 : la signature du devis RF-17-11-2023-02 de la société FILLOUX – 5 avenue des Cures à Andilly (95580), pour un coût global annuel de 8 671,46 € - 10 405,75 € TTC.

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des actes de la commune et ampliation sera adressée à :

- Monsieur Le Préfet de Cergy
- SGC de Garges-les-Gonesse

Le Maire,

